



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 2) centimes par ligne.
ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Poi-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table with multiple columns: CHEMIN DE FER, DE BRUXELLES, D'ANVERS, DE GAND, DE LOUVAIN. Includes departure times and prices for various routes.

SUISSE.

Lucerne, le 10 septembre 1838.
Le grand conseil d'un des cantons les plus importants, celui d'Argovie, s'est déjà prononcé dans l'affaire de la note française du 1er août. C'est dans sa séance du 7 septembre qu'il s'est occupé de cet objet.
Les débats, qui ont été fort animés, ont duré plusieurs heures.
Voici le texte de l'instruction telle qu'elle a été votée par la députation à la diète:
» Nous, grand conseil du canton d'Argovie, savoir faisons, que sur le rapport de notre petit conseil, concernant la demande d'expulsion du territoire suisse de Louis-Napoléon Bonaparte, adressée à la confédération par l'ambassadeur de France le 1er août, avons résolu de donner à notre députation l'instruction suivante:
« Comme il est constant que, depuis 1852, Louis-Napoléon Bonaparte a reçu le droit de bourgeoisie dans le canton de Thurgovie, et cela d'après les formes constitutionnelles prescrites par la législation de ce pays, ce qui est prouvé d'une manière authentique, la députation du canton d'Argovie se prononcera avec force et énergie contre les prétentions de la France, comme blessant à un haut degré le droit des gens à l'égard de la Suisse et les traités existants. Elle votera, en conséquence, le rejet de cette demande en réservant solennellement les droits de souveraineté de chacun des états de la confédération, ainsi que ceux que lui assure l'indépendance nationale. Elle contribuera de tout son pouvoir à maintenir intacte la position constitutionnelle de la Suisse, et repoussera de la manière la plus absolue toute espèce d'intervention de l'étranger dans les affaires de police intérieure de la confédération.
» Elle déclarera ensuite que la Suisse saura toujours remplir les devoirs que lui impose le droit des gens envers les états voisins. »

FRANCE. — Paris, le 13 septembre.

Le roi a reçu de la confédération helvétique la réponse aux lettres royales de notification de la naissance de M. le comte de Paris.
M. Molé a expédié hier soir un courrier à Eu avec des dépêches pressées pour le roi. On disait qu'elles étaient relatives au blocus des côtes du Mexique. Le premier secrétaire de l'ambassade anglaise avait remis le matin une note très-développée de son cabinet pour représenter au ministère français le tort que cet état de guerre occasionnait pour le commerce anglais. Lord Palmerston engage le gouvernement français à terminer au plus vite ce différend.
Il est du reste à craindre que le blocus du Mexique n'amène un refroidissement sérieux entre la France et l'Angleterre. Tous les journaux anglais sont unanimes pour s'élever contre cette guerre, et ils la trouvent même injuste. Le langage du Times et des feuilles toriées est surtout assez curieux. A les entendre, la France ferait une guerre

inique, elle se serait écartée du droit des gens en établissant le blocus, et le ministère Melbourne ne ferait pas son devoir en permettant aux Français de nuire ainsi au commerce anglais.

Nous ne nions pas que l'état de blocus ne soit très-préjudiciable au commerce des neutres, et il est important que notre escadre presse les moyens de coercition, afin de hâter la conclusion du blocus. Mais ce sont les Anglais eux-mêmes qui ont établi les droits de blocus tels qu'ils sont en usage, et il faut avouer qu'ils ne peuvent sans injustice se plaindre de leur application.

On mande de Toulon le 8 que les deux bombardes le Cyclope et le Vulcain avaient été mises en rade le matin.

Elles embarqueront, nous écrit-on, leur poudre et 500 bombes chacune aujourd'hui même. On a été obligé, pour ne pas retarder d'avantage leur départ, de leur délivrer des embarcations et d'autres objets appartenant à divers bâtiments en réparation dans le port.

P. S. Une dépêche télégraphique reçue ce soir porte ce qui suit:

« Les bombardes le Cyclope et le Vulcain et le brick le Zèbre, commandés par MM. Olivier, capitaine de frégate, Le Frotter, capitaine de corvette, et Taffard de St-Germain, lieutenant de vaisseau, sont partis de Toulon le 11 de ce mois. »

Ces bâtiments se rendent dans le golfe du Mexique, ils sont accompagnés jusqu'à leur sortie du détroit par le bâtiment à vapeur le Coccyx, capitaine Massin, lieutenant de vaisseau. »

On lit dans le Monde Parisien:

« Il résulterait d'un article inséré récemment dans le Journal du Commerce, et reproduit par quelques journaux, que le roi, à l'occasion de la naissance de M. le comte de Paris, n'aurait gracié que quarante condamnés, et que ces graciés seraient tous les condamnés de l'Ouest. Cette assertion est inexacte. S. M., à l'occasion de la naissance du prince a accordé des grâces entières ou des commutations de peines à 562 condamnés. Sur ce nombre, 249 avaient été condamnés pour des délits militaires, 72 pour des délits communs, et 42 avaient été condamnés par suite des troubles de l'Ouest. Sur ces 42, 15 ont été graciés entièrement; les peines des 29 autres ont été commuées ou réduites. Dans le même article, on dit que la liste des condamnés vendéens sur qui s'est étendue la clémence royale aurait été faite par un député de la droite à qui on aurait confié les pièces pour préparer le travail, accepté plus tard par le ministre de la justice. Ces faits sont entièrement controuvés. »

On assure que la nuit dernière plusieurs arrestations politiques ont été faites dans la banlieue.

L'infant don François de Paule a paru pour la première fois en public avec sa famille, lundi soir, à l'Opéra. Le prince occupait la loge du roi; il était au milieu. Les princesses se trouvaient à sa droite, la plus jeune à côté de son père, les princesses à gauche. L'infant don François de Paule est un très-bel homme, portant des moustaches noires. Les princes-

ses ont beaucoup d'éclat et de fraîcheur. Leur toilette était élégante.

Les autorités municipales de Paris viennent de nommer une commission chargée d'examiner dans son ensemble un nouveau mécanisme, tout récemment inventé en Angleterre, pour opérer les changements de décorations et assurer le jeu des machines dans les théâtres. L'appareil scénique y trouvera de puissantes ressources et on sera débarrassé du bruit et de la confusion qui sont inséparables aujourd'hui de tout changement à vue. L'économie y trouvera aussi son compte; et les dépenses seront diminuées d'un peu plus des deux tiers (70 p. c.), au bout de trois ans les frais se trouveront remboursés. Le mécanisme embrasse la totalité de la scène. La commission parisienne doit rechercher s'il ne serait pas possible d'introduire dans nos théâtres une innovation qui imprimerait un élan si favorable à la partie matérielle de l'art dramatique.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 8 septembre:
« Don Carlos, avec son état-major, a quitté Onate le 5, et s'est rendu à Vergara, d'où il devait partir le 6 pour Villafra. Les derniers mouvements d'Espartero semblaient annoncer l'intention formelle d'attaquer enfin Estella. Plusieurs bataillons passant par l'Ebre, par son ordre, ont occupé Lerin, Larraga, Oleyza et d'autres villages. Quelques personnes croient que son principal but est d'attaquer la ligne de Zubiri et de favoriser l'entrée dans le Bastan, de Munagorri, appuyé par O'Donnell. »

On écrit de Madrid, 5 septembre:
La dissolution du ministère n'était douteuse pour personne depuis quelque temps.

Les audiences fréquentes que M. le duc de Frias avait eues de la reine ne laissaient aucun doute sur le choix qu'avait fait de lui S. M. pour succéder à M. d'Ofalia, et sa nomination officielle n'avait été retardée que par la difficulté d'organiser un cabinet viable. Enfin l'organisation du ministère est complète, mais plusieurs membres ne sont destinés en quelque sorte qu'à garder les places aux véritables titulaires.

Les nominations par intérim ont été faites afin de ne pas laisser le pays sans gouvernement, puisque les anciens ministres étaient décidés à se retirer en masse.

Voici maintenant les bruits qui circulent sur les candidats destinés à composer définitivement le cabinet.

La reine désire, dit-on, que le portefeuille des finances soit confié à M. le marquis de Casa Remisa: on avait pensé à nommer par intérim à ce ministère M. Egea, président de la banque, mais on s'est provisoirement arrêté à M. le marquis de Montevirgen. Le ministère de l'intérieur avait été proposé à M. de Torrejema qui a refusé: c'est sur son refus que M. de Valgornera a été nommé.

Il est question du général Tacon pour le ministère de la guerre, et l'on désigne pour celui de la marine M. Primo de Rivera.

On apprend par dépêches arrivées au ministère que Cabrera est rentré à Morella. Il a mis en sûreté son butin immense

Mais le Messager de Gand, le Lynx et d'autres.

Les journaux que vous citez calomnient la nation; ils cherchent à susciter contre nous la défiance de l'étranger; ils voudraient faire croire que nous sommes le peuple le plus immoral, le plus misérable du monde. Nous rions de ces sottises, et nous continuons paisiblement l'œuvre que nous avons commencée depuis la révolution.

Mais pourquoi votre gouvernement ne fait-il donc pas poursuivre ces journaux?

Pourquoi? Parce qu'ils ne peuvent faire aucun mal, et que le public en les sifflant, fait justice de leurs ridicules attaques. La presse est chez nous complètement libre, même la presse orangiste. Elle peut imprimer et publier tout ce qu'elle veut; dénigrer le gouvernement, traîner dans la boue les hommes qui le soutiennent, provoquer à la révolte, appeler l'étranger dans nos murs; tout cela ne nous émeut guères; tout cela ne porte aucune atteinte aux sentiments de patriotisme dont le peuple est animé. Pour peu que vous restiez parmi nous vous vous convaincrez, par vous-même, de la vérité de ce que je viens de vous dire.

Mais en Hollande on croit que le parti orangiste est encore très-fort en Belgique.

On se trompe. Ce parti, qui n'a jamais formé qu'une imperceptible minorité, n'existe plus que de nom. C'est un fantôme qui ne fait peur à personne. La plupart des orangistes influents se sont ralliés au gouvernement. Un sourire, une parole, au besoin une place ont suffi pour opérer ces conversions. Par-ci, par-là, on trouve encore quelques grognards; mais leurs convictions se sont bien modifiées depuis trois ou quatre ans. L'amour-propre, une fausse honte, les empêchent de venir franchement, ouvertement à nous; mais ils viendront, soyez-en sûr. — Avez-vous parcouru la Belgique?

Feuilleton.

UN HOLLANDAIS A LIÈGE.

Il était huit heures du soir. En traversant une de nos rues les moins fréquentées de la ville, je rencontre un étranger à l'air inquiet et soucieux, qui semblait chercher du regard, tantôt à droite, tantôt à gauche, un refuge contre la pluie qui tombait par torrents. L'expression peu vulgaire de sa physionomie, sa mise élégante, son âge déjà avancé, attirèrent mon attention. Il s'en aperçut et voulait retourner sur ses pas. Je m'approchai de lui, et le pria, après les premières démonstrations de politesse, d'accepter un abri sous mon parapluie. Il hésita un instant; il voulut même balbutier quelques mots de refus, mais je ne lui laissai pas le temps d'achever sa phrase, et je réitérai mon offre avec tant d'obligeance qu'il finit par l'accepter, et nous voilà cheminant, l'un à côté de l'autre, imparfaitement protégés, il est vrai, par un parapluie qui n'avait guère que la dimension d'une ombrelle. Nous gardions tous deux le silence. Je le rompis le premier:
— Monsieur, lui dis-je, est-il logé loin d'ici?
— Je... je ne pourrais vous le dire; je me suis trompé de chemin, et, depuis un quart-d'heure, je cherche vainement l'hôtel de la Pommelette.
— Eh bien, je vous y conduirai par le chemin le plus court... Monsieur est sans doute étranger!
— Pardon, monsieur, je suis Belge.
— Vous avez cependant un accent hollandais très-prononcé.
— Hollandais! Je, je ne suis pas Hollandais, je vous prie de le croire; je n'ai jamais été hollandais, jamais... God beraar my...

— Et cependant, monsieur, vous parlez la langue qu'on parle à Amsterdam... Allons plus de feinte.

Et je lui adressai moi-même quelques paroles en hollandais auxquelles il répondit avec une effusion de cœur qui me démontrait à l'évidence qu'il venait d'être soulagé d'un grand poids. Maintenant, ajouta-t-il, j'ose espérer, monsieur, que vous n'abuserez pas de ma position dans un pays ennemi...

— Ennemi!... Mais, monsieur, vous ne trouverez pas d'ennemis ici.

Je vous assure que vous pouvez être parfaitement tranquille sur le résultat de votre excursion parmi nous. Nous avons secoué le joug de votre gouvernement; nous nous sommes affranchis d'une domination, qui nous pesait; mais nous ne gardons pas rancune au peuple hollandais. Nous ne demandons pas mieux que de renouer avec lui des relations d'amitié et de bon voisinage qui ont été trop longtemps interrompues. Les Hollandais qui nous font l'honneur de venir nous visiter sont aussi bien reçus que les Anglais et les Français...

— Pensez-vous donc que je n'aie pas à craindre les vexations de la police?

— Vous n'avez rien à craindre... du moment où votre passeport est en règle.

— Il l'est... Mais les dispositions du peuple...

— Sont très-pacifiques et ne doivent vous inspirer aucune inquiétude! Mais pour qui nous prenez vous donc en Hollande? Croyez-vous que nous sommes des brigands?

— Je ne dis pas... Mais vos journaux représentent sans cesse le peuple belge comme un tas de révolutionnaires prêts à assommer les orangistes... et les Hollandais.

— Quels journaux donc?

dont on estime la valeur à 8 millions de réaux. Le convoi se composait de 500 mulets chargés de provisions et vivres, 200 chariots, 400 chevaux enlevés et 1,200 conscrits.

**BELGIQUE — Bruxelles, le 14 septembre.**

Le camp de Beverloo a été levé le 10 septembre. Le premier régiment de chasseurs à pied y passera la première période de l'hiver pour garder les casernes et veiller à la conservation des barraques.

Un grand nombre de membres du barreau des tribunaux de Bruxelles et des autres villes de la Belgique profitant des vacances des tribunaux, ont entrepris cette année le voyage d'Italie, et il s'en trouve dans ce moment vingt-trois à Milan pour y voir les fêtes du couronnement de l'empereur d'Autriche.

Le *Fanal* rapporte que dans la soirée de mardi, quelques jeunes gens de la ville rencontrèrent dans la campagne un individu bien mis, mais sans chapeau, qui leur demandait en italien des nouvelles de sa jument, *D'ove la mia cavalla? avete visto la mia jumentie?* Ces jeunes gens s'apercevant à son air égaré qu'il était atteint de folie, l'accompagnèrent jusqu'au faubourg de St-Josse-ten-Noode, et après avoir prévenu l'autorité, le secrétaire de la commune le conduisit à la maison de santé de M. Debruyne, où il est traité avec tous les soins et les égards dus à ses titres et à son rang; le peu de papiers dont il était nanti ont fait connaître que ce personnage est l'ambassadeur du roi de Naples, près de la cour d'Angleterre, qui poursuivi par une idée fixe aura passé le détroit et sera venu par le chemin de fer d'Anvers, à la recherche de sa jument, dans les faubourgs de Bruxelles.

Ses parents et amis peuvent être assurés sur son sort, il est entre les mains d'honnêtes gens.

**Bruxelles, le 14 septembre. (5 heures.)** — Une activité apparente a succédé à la stagnation des jours précédents. On remarque cependant une tendance de baisse sur quelques valeurs. Fonds de l'état : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101 7/8 et P.; 4 p. c. 91 5/8, 5 p. c. 73 3/4. Société Générale titres en nom fl. 828, certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1170 1168 75 (117 116 7/8) P.; Sociétés Civiles 1500 (150) A.; Banque de Belgique 1402 50 (140 1/4) A.; Actions-Réunies 1000 (100) et A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1110 (111); Sars-longchamps 1900 (190) A.; Société Nationale 1205 (126 1/2) A.; 1207 05 (126 3/4) P.; Manufacture des Glaces 1200 (120) P.; Société de Commerce 1500 (150) A.; Caisse de Valenciennes 980; Banque Foncière 1010 (101) P. L'actif espagnol a fléchi sur la légère baisse de Paris; il s'est traité quelques affaires pour la liquidation de demain; il y avait beaucoup d'argent à 18 1/4, on ferme à 18 5/16 cours au comptant et papier au 20.

Le brouillard intercepte les communications télégraphiques avec Anvers.

**MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.**

L'huile de colza et de lin assez demandées; la graine de colza difficile à obtenir; tourteaux demandés.

**LIÈGE, LE 15 SEPTEMBRE.**

Nous avons annoncé d'après un journal de cette ville, sous la rubrique Liège, que le prix du gaz était réduit de francs 27 à 16 les mille pieds cubes (28.000 litres.) Cet avis concernait la ville d'Anvers; car à Liège, on ne paye la même quantité de gaz, que dix francs.

L'administration des contributions directes, accises et douanes dans la province de Limbourg, voulant contribuer à secourir les familles des victimes du coup de feu survenu à la Houillère de l'Espérance à Seraing, a ouvert une souscription qui a produit au delà de cinq cents francs. Cette somme va être versée entre les mains de la commission de secours.

Cet acte de bienfaisance est des plus louables.

On s'occupe en ce moment, dans différents ministères, de la rédaction de plusieurs projets de loi qui seront soumis aux chambres dès leur ouverture; on révisé également quelques lois que l'expérience exige de modifier. Parmi celle-ci on cite la loi sur l'organisation de la garde civique qui a donné lieu à un grand nombre de conflits dans quelques-unes de nos grandes villes. Il paraît que le gouvernement présentera aussi aux chambres un projet de loi sur les pensions civiles dont le besoin se fait vivement sentir pour plusieurs administrations de l'état.

— Non, monsieur, je suis arrivé, seulement hier, d'Aix-la-Chapelle. Mais je crains de ne mettre en route... On m'a dit que la misère est si grande, et que votre pays, depuis qu'il a perdu le débouché de nos colonies, est presque un désert.

— Ce sont encore vos bons journaux orangistes qui vous ont dit cela; oui, ils vous font accroire, là-bas, que nous mourrions ici de faim. Eh bien, visitez la Belgique, parcourez nos villages et nos villes, examinez tout avec attention, et vous verrez que partout notre pays offre le spectacle d'une prospérité merveilleuse, dont nous sommes quelquefois les premiers à nous étonner. Il vous faudra peu de temps pour exécuter ce projet. Le chemin de fer vous transportera, en quelques heures, de Liège à Bruxelles, de Bruxelles à Anvers, à Gand, à Bruges, à Ostende.

— Oui, j'ai beaucoup entendu parler du chemin de fer; mais on m'a assuré que cette entreprise ne se soutiendra pas, et que déjà on allait réorganiser le service des messageries.

— Vous avez encore lu cela dans le *Messenger de Gand*. Vous y avez lu sans doute également qu'on allait établir, à Malines, un vaste hôpital pour recevoir les blessés et les estropiés que le chemin de fer a faits; mais gardez-vous bien, je vous en prie, de prendre ces mauvaises plaisanteries au sérieux. On a même publié une brochure pour démontrer que la construction du chemin de fer entraînera la ruine inévitable de la Belgique, et si je vous citais les arguments sur lesquels s'appuie le savant auteur de cette dissertation, vous seriez le premier à en rire.

— Au fait, je commence déjà à croire qu'il y a de l'exagération dans le sombre tableau que l'on m'a fait de la situation de la Belgique. J'ai parcouru la ville, depuis ce matin, et j'ai été frappé du mouvement industriel qui y règne. J'avoue même, qu'à l'exception de Rotterdam, il n'existe pas en Hollande une seule ville qui soit aussi animée que Liège.

— Et cependant vous n'avez pas encore visité les nouveaux établissements qui se sont élevés, ici, depuis la révolution; vous n'avez pu juger

**UN CRI DE GUERRE EN HOLLANDE.**

Un revirement assez remarquable et que nous ne devons pas laisser ignorer à nos lecteurs, vient de s'opérer dans le principal journal de la Hollande. Il y a huit jours le *Handelsblad* prêchait la paix, maintenant il demande la guerre. Voici ce que nous lisons dans son avant-dernier numéro :

« Pour tous ceux qui s'attribuent la mission de parler au peuple, c'est maintenant un devoir sacré de lui recommander l'union, le courage, et l'attachement au roi. Dans cet instant critique, nous devons nous serrer comme un seul, autour du chef de la dynastie. Car, ne nous le dissimulons point, il faudra bientôt peut-être tirer l'épée, pour défendre l'honneur et les droits de la patrie opprimée. Si les 24 articles, après l'adhésion de la Hollande, ne sont pas considérés comme un traité obligatoire, quel parti restera-t-il à prendre au roi, si ce n'est de recourir aux armes, cette dernière raison des peuples? Il faut espérer qu'il ne sera pas nécessaire d'en venir là; mais aussi il faut espérer que si nos droits ne sont pas reconnus dans un certain laps de temps, nous saurons prouver que nous sommes assez forts pour les faire respecter.

« Dans l'état actuel des choses, personne ne disconvientra que le roi des Pays-Bas n'ait le droit d'exiger l'exécution d'un traité conclu avec la Belgique et garanti par les grandes puissances de l'Europe. S'il a ce droit, c'est pour lui un devoir de l'exercer, et ce devoir ne lui est pas seulement imposé par l'intérêt de l'ordre et de la justice, mais aussi par l'honneur de la nation. Ce qui est vrai à l'égard d'un citoyen n'est pas moins vrai à l'égard d'un état. Dans le monde, on n'occupe d'autre place que celle qu'on s'y est faite; l'homme qui n'y sait pas défendre son honneur est perdu. La vieille Néerlande doit prouver qu'on ne l'insulte pas impunément. Elle possède assez de forces physiques et morales pour tenir tête à la Belgique. Les puissances qui, par peur des fanfaronades de nos adversaires, n'osent montrer ouvertement la bonne volonté et la sympathie qu'elles éprouvent pour nous, seront forcées par cette même appréhension de choisir de deux maux le moindre, quand elles nous verront agir comme des hommes. Elles nous appuieront, lorsque nous montrerons de l'énergie. Elles doivent nous soutenir en ce cas, si elles ne veulent se perdre elles-mêmes.

« Cependant quand même elles ne nous secourraient pas aussi vite que l'exigerait le maintien de cette paix à laquelle elles font tant de sacrifices, quand même nous serions instruits d'avance de leurs intentions à cet égard, nous n'en devrions pas moins tirer le glaive pour maintenir nos droits. Celui qui se laisse lâchement insulter se résigne à sa perte; et nous n'avons plus à choisir qu'entre une soumission dégradante et une guerre vigoureusement entreprise. L'issue n'en saurait être douteuse, une nation brave et unie, qui se bat pour la défense de son honneur et de son existence, possède des forces immenses (oneindige). Notre patrie a plus d'une fois montré ce qu'elle peut, lorsqu'on la pousse aux dernières extrémités. Il n'y a pas un Néerlandais qui, dans une guerre si juste, si nécessaire (zoo noodzadelyken stryd) ne fasse volontiers le sacrifice de son sang et de sa fortune pour la patrie et le roi.

« Pour ma part, je suis persuadé qu'il n'y a que deux moyens de sauver l'honneur national, le premier consiste dans la prompte exécution des 24 articles, le second dans une guerre, non pas toutefois une guerre commencée à l'improviste et sans dénonciation préalable, mais une guerre annoncée d'avance et destinée à nous mettre en possession des portions de territoire que les 24 articles nous assignent, et à obtenir des garanties pour le paiement de la partie de la dette que ce traité a mise à la charge de la Belgique.

« Dans cet instant difficile, que Dieu donne la sagesse et le courage à notre monarque chéri; et qu'il fasse régner un esprit d'amour et de concorde parmi un peuple qui n'a jamais manqué, qui ne manquera jamais à son roi, et dont les vertus ne semblent se déployer avec éclat qu'au sein de l'adversité!

L'OBSERVATEUR fait suivre cet article du *HANDELSBLAD* de quelques réflexions; il ne serait pas étonnant, dit-il, que ce cri de guerre trouvât quelque écho, si la Hollande perdait tout espoir d'une solution pacifique et favorable. Si nous nous laissons surprendre de nouveau par cette puissance, une troisième intervention de la France nous préservera sans doute du malheur d'une restauration; mais outre qu'une pa-

reille intervention compromettra gravement l'avenir de notre nationalité, rien ne pourra plus arrêter alors l'exécution rigoureuse des 24 articles. Il importe donc au gouvernement de se tenir plus que jamais sur ses gardes, d'exercer une active surveillance aux frontières et de tout disposer afin de pouvoir au besoin compléter et concentrer promptement l'armée. Le *HANDELSBLAD* ne veut plus qu'on nous attaque à l'improviste; ce scrupule lui fait honneur; c'est une censure indirecte de l'agression de 1851; mais qui nous dit que le roi Guillaume aurait la même délicatesse?

Les menaces de la presse hollandaise et ses cris de guerre ne sont peut-être qu'une ruse imaginée pour faire croire à l'imminence d'un conflit et pour pousser ainsi la Conférence à brusquer la solution de la question belge. Quoiqu'il en soit, tenons-nous sur le qui-vive. La guerre générale est impossible, mais un coup de désespoir de la part du roi Guillaume n'est nullement improbable.

On écrit d'Anvers, 13 septembre :

« Depuis hier le navire de la marine militaire belge le *Congrès*, a quitté notre rade pour aller stationner devant Calloo.

« Le génie militaire fait exécuter de grands travaux au fort des Anguilles; toutes les pièces de canon qui étaient établies en batterie, seront bientôt posées en barbette. Les réparations se poursuivent au fort du Nord, ainsi qu'au mur extérieur qui de la porte de Sleyk va joindre l'Escaut.

« La Société d'horticulture d'Anvers ouvrira le 25 septembre courant une exposition de fleurs de Dahlia. Des médailles seront décernées. »

— On mande de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre, à la *GAZETTE D'AUSSBOURG* :

J'ai appris par une lettre d'Amsterdam, à laquelle j'ai lieu d'accorder toute confiance, que la note de la Belgique, relativement à la dette, a fait une grande impression sur les cinq plénipotentiaires. Dans cette note, on prouve d'une manière irrécusable que le chiffre de la dette tombant annuellement à la charge de la Belgique monte à peine à trois millions de florins. Les puissances les plus favorables à la Hollande désireraient remédier par une transaction à la grande différence qu'il y a entre cette somme et celle de huit millions de florins fixés en 1831. On a donc proposé à la Hollande de réduire à six millions de florins la reate annuelle de la Belgique, mais le cabinet de La Haye a repoussé cette proposition. On ajoute que l'opinion publique en Hollande serait favorable à cette réduction, surtout si la Belgique renonçait à la somme qui lui reviendra dans la liquidation de compte du syndicat d'amortissement. On paraît sentir en Hollande la nécessité d'arriver à un arrangement, parce que l'élevation des impôts et les difficultés qui en résultent rendent la position actuelle insoutenable.

**ACTES OFFICIELS. — SERVICE DES CONVOIS.**

Le ministre des travaux publics informe qu'à partir du 15 septembre courant, le premier départ d'Ostende pour Bruxelles, Anvers et Liège, aura lieu à midi, au lieu de 5 heures 40 minutes du matin, ainsi qu'il avait été fixé précédemment.

Bruxelles, le 15 septembre 1858.

Le ministre des travaux publics, NOTHOMB.

**EXPLOITATION. — PERSONNEL.**

Le *Moniteur* a publié dans son numéro d'hier l'arrêté royal et le règlement ministériel du 1<sup>er</sup> septembre.

Outre le directeur de l'administration (M. Masui); l'ingénieur en chef mécanicien et les ingénieurs mécaniciens chargés respectivement des services des locomotives, des voitures et des ateliers (MM. Cabry, Ragueneot et Poncetlet), le contrôleur en chef [M. Strens]; et le régisseur comptable [M. Lignac].

Le *Moniteur* publie en outre le tableau du personnel des services actifs à la date du 12 septembre.

Et un arrêté ministériel du même jour, déclarant les sieurs Henard et Dorlodot, adjudicataires de la fourniture des fers de diverses espèces nécessaires à l'établissement durailway sur la section de Gand à Deyze-Petegem, savoir : le sieur Henard pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots, et le sieur Dorlodot pour le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> lot.

— Mon Dieu, tranquillisez-vous donc! Il ne vous arrivera rien de semblable... Nous voici à votre hôtel, je vous quitte, et d'ici à huit jours nous nous reverrons, je l'espère.

Le lendemain j'appris que mon Hollandais, parfaitement rassuré sur les suites de son voyage, était parti pour Bruxelles, par le premier convoi du chemin de fer, et qu'il s'était décidé à faire une tournée en Belgique.

**POURQUOI DEUX GRISSETTES SE SONT BATTUES EN DUEL.**

Paméla est une brune piquante, et Mlle. Sophie une jolie blonde aux yeux langoureux; elles habitent de compagnie une toute petite chambre au cinquième, dans la rue Saint-Jacques et paraissent s'aimer comme deux sœurs. Paméla aime Georges; Georges aime Paméla. Or, cependant, Georges dansait la semaine dernière avec Sophie, dans un bal champêtre; Paméla observait, et bien lui en prit. Sophie se trémoussait à ravir, ses jolis petits pieds effleuraient à peine la terre, sa frêle taille se balançait flexible et cambrée comme la tige d'un palmier, ses beaux yeux bleus n'avaient jamais été plus tendres; Georges était fasciné. Sa main pressait tendrement une petite main qu'on oubliait de retirer, sa bouche murmurait à une oreille complaisante de douces paroles, il hasardait même une déclaration qui n'était pas trop mal reçue. Mais Paméla avait tout entendu. Prompte comme l'éclair, elle s'élança à travers le quadrille, court droit à Sophie, *clin, clan*, la soufflette, lui arracha son bonnet et tombe évanouie dans les bras de l'infidèle Georges. Sophie, n'ayant rien de mieux à faire pour échapper à la honte de sa déconvenue, se trouve mal aussi. Tout ne finit pas là, l'honneur de Sophie est compromis; il lui faut une réparation. Un témoin en jupon mani de pleins pouvoirs, est dépêché en toute hâte vers l'agresseur. Paméla accepte le duel. On emprunte des pistolets, on se rend aux carrières de Mont-Rouge; on mesure la distance. *Pif paf*, les deux coups partent, et voilà l'histoire.

des travaux d'agrandissement et d'embellissement qui s'exécutent et s'achèvent sous la direction de nos puissantes sociétés financières. Et ce n'est pas à Liège seulement que ce progrès est visible et palpable pour tous ceux qui examinent attentivement les choses; il en est de même partout. S'il vous est permis de disposer de quelques jours, rendez-vous dans nos principales villes, et si vous n'y avez point d'amis ou de connaissances, je vous remettrai quelques lettres de recommandation pour des fonctionnaires....

— Des fonctionnaires, monsieur; mais si l'on parvenait à savoir en Hollande que j'ai eu des relations avec des fonctionnaires belges, on m'interdirait l'entrée du royaume!

— Votre gouvernement est donc bien absurde! Il interdit également l'entrée de la Hollande aux Belges en général. Et que gagne-t-il à une semblable mesure? Rien. Au contraire, votre pays y perd, chaque année, quelques milliers d'écus. Notre gouvernement, grâce à Dieu, n'est pas aussi exclusif. Les Hollandais entrent librement en Belgique, et pourvu qu'ils ne viennent pas embaucher nos ouvriers ou fomenter des désordres, ils peuvent circuler sur notre territoire sans crainte d'être inquiétés. Nous ne sommes nullement fâchés de ce qu'ils viennent, de temps en temps, contempler les merveilles de notre industrie; nous sommes fiers de leur montrer les conquêtes de notre révolution et le développement de notre prospérité matérielle. Beaucoup d'entre eux ne nous connaissent presque plus; ils croient que nous sommes ruinés. Eh bien, nous tenons à leur prouver que nous sommes pleins de vie, que notre avenir est très-rassurant, et que nous n'avons rien à leur envier. Dites cela à vos amis, quand vous serez de retour en Hollande, et engagez-les à venir nous voir. Mais, avant de nous quitter, allez, je vous le répète, visiter quelques-unes de nos villes.

— Je le ferai, monsieur, et quand mon excursion sera terminée, je vous rendrai compte de ce que j'ai vu, et je vous dirai franchement mon opinion sur votre pays... Si on allait me prendre pour un espion, m'incarcérer, me faire traduire peut-être devant un conseil de guerre?...

PROPRÉTÉ ET SALUBRITÉ.

Le collège des bourgmestre et échevins prévient les habitants qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain le balayage journalier devra avoir lieu, savoir :  
Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, entre huit et neuf heures du matin.  
Le samedi, entre deux et trois heures de relevée.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 14 SEPTEMBRE.

Naissances : 4 garçons, 4 filles.  
Décès : 1 garç., 1 fille, 1 hom., savoir :  
Remacle Bernimoulin, âgé de 33 ans, sans profession, rue Longdoz, célibataire.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

**BAL** DIMANCHE et LUNDI 16 et 17 Septembre, à l'occasion de la FÊTE ST-LAMBERT, à la Grande Salle du Moulin chez PIEDBOEUF à Herstal. 1275

DIMANCHE prochain, on JETTERA des ROUES de DINDONS chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

DIMANCHE et LUNDI on JETTERA DES ROUES DE DINDONS chez DEBOEUR, faubourg St-Gilles. 1286

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

QUARTIER INDÉPENDANT A LOUER, composé de 2 pièces au rez de chaussée, 2 chambres, grenier, lavoir, cave, cour, etc., situé n° 189, sur la Fontaine.— S'adresser n° 203, faubourg St-Gilles. 1277

On CHERCHE un AIDE en PHARMACIE. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 38.

On DEMANDE pour un COMMERCE ÉTABLI qui peut donner 15 à 20 p. c. de bénéfice, un ASSOCIÉ pouvant disposer de 10 à 12 mille francs. S'adresser, par lettres affranchies, sous les initiales H. R., au bureau du POLITIQUE.

MARDI 18 SEPTEMBRE, à deux heures de relevée, on VENDRA rue Chapelle-des-Clercs, n° 634, MEUBLES, BATTERIE DE CUISINE, etc. ARGENT COMPANT. 1284

A LOUER pour en jouir présentement le BEAU MOULIN A VENT de Saint-Nicolas-en-Glain, avec trois couples de pierres.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, à Liège, rue Ste-Croix. 1285

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,  
QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n° 48.

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

A LOUER pour le Noël prochain UNE MAISON avec un grand jardin, n° 307, faubourg Vivegnis. S'adresser à M. EMONTS, avoué, rue Souverain-Pont. 1045

PENSIONNAT

DIRIGÉ PAR LES DEMOISELLES FAYE,  
DERRIÈRE ST.-PAUL, 511.

La rentrée de classes aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> octobre. 1280

LA VENTE DE LA FERME DE BOIS

**BORSU**, qui DEVAIT avoir lieu le 23 septembre, à 10 heures du matin, chez le S<sup>r</sup> LIMET, aubergiste à Terwagne, N'AURA LIEU que le lendemain 24 septembre, à 10 heures du matin, en la demeure dudit S<sup>r</sup> Limet. 1225

VENTE

D'IMMEUBLES

A PRAYON.

Le 27 SEPTEMBRE 1858, à 1 heure de relevée, le notaire DELIÈGE vendra publiquement et par enchères, en la demeure de M. Jean-Gilles Vandalem, receveur des contributions à Prayon, commune de Forêt les IMMEUBLES ci-après, savoir :

1<sup>er</sup> lot. 5 ares 78 centiares de Pré, sise sur la Goffe à la Brouck.

2<sup>e</sup> lot. Une PIÈCE DE PRÉ sise dans les prés de Prayon, contenant 41 ares 49 centiares.

3<sup>e</sup> lot. Une PIÈCE DE PRÉ et TERRE sise en lieu dit Fonds de Saint-Rys, contenant 64 ares 790 milliares.

4<sup>e</sup> lot. Une PIÈCE DE TERRE sise sur le Plein, mesurant 23 ares 46 milliares.

5<sup>e</sup> lot. 8 ares 60 milliares de PRÉ au sentier de Forêt.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Forêt. 1255

Collège et Pensionnat DE VISÉ.

Cet Institut, qui depuis un an est sous la direction de M. l'abbé NOVENT, comprend l'ENSEIGNEMENT de la Doctrine Chrétienne, les Langues Française, Latine, Grecque, Allemande, Anglaise et Hollandaise; l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Physique, le Cours Commercial et le Dessin.

Le cours complet est de cinq ou de six ans d'après l'intelligence des élèves.

La pension est de 400 frs., la demi-pension de 200.

Les élèves externes paient par an dans les deux classes inférieures 36 frs., dans les autres 48 frs.

LA RENTRÉE EST FIXÉE AU 8 OCTOBRE. 1281

Passage Lemonnier.

L'OUVERTURE AURA LIEU LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN.

Il reste à LOUER PLUSIEURS MAISONS CONVENABLES pour les commerces de châles, soieries, modes, nouveautés, horlogerie, bijouterie, etc., etc., un bel établissement de pâtisseries-confiseur et un grand local richement décoré pour café-restaurant.

Chaque maison est entièrement indépendante, elle se compose de caves, office avec deux pompes, rez de chaussée, trois étages, grenier, etc., et réunit toutes les facilités désirables.

Les prix de location ont été établis à un taux avantageux, pris égard à celui des maisons de commerce dans les différentes localités de la ville.

S'adresser à M. LEMONNIER, architecte, rue de l'Université. 1179

ADJUDICATION DÉFINITIVE

PAR

suite de surenchère.

MARDI 18 Septembre 1858, à 11 heures du matin, M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, procédera, au bureau de la justice de paix du canton du Nord, rue derrière le Palais, numéro 445, à Liège.

SANS AUCUNE RÉSERVE D'INFIRMATION A LA REVENTE : D'UNE MAISON, n° 76, à l'enseigne du Courrier, située près l'église St-Antoine, rue derrière le Palais, et consistant en deux corps de logis, avec plusieurs caves, etc., sur la mise à prix de frs. 15,540 25. 1246

VENTE

DE

BELLES FERMES.

MARDI 16 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> OPHOVEN, notaire à Herve,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UNE FERME,

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin et plusieurs prairies y annexés, contenant dix hectares 24 ares 54 centiares, située à Larbuison, commune de Charneux, appartenant aux enfants Gilles François Henrard.

JEUDI 18 OCTOBRE 1858, à deux heures, IL SERA PROCÉDÉ

A la requête des enfants Guillaume JEHOLET, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> OPHOVEN, notaire à Herve,

A LA VENTE PUBLIQUE,

d'une belle Ferme,

Consistant en bâtiment d'habitation et d'exploitation, jardin et sept prairies en dépendans, contenant neuf hectares 26 ares 95 centiares, située près la chapelle de la Minerie, commune de Thimister.

Cette vente aura lieu en trois lots, qui seront réunis en masse.  
S'adresser pour les conditions en l'étude de M<sup>e</sup> OPHOVEN, au Haut-Tiége, à Herve. 1282

A LOUER, pour y entrer de suite, ou bien en octobre, ou en novembre prochain,

un bel appartement,

dans la maison, n° 2, place derrière le Spectacle, à Liège.  
Ce quartier, fort agréable et salubre, n'a de commun avec l'habitation du propriétaire, qu'un jardin, aboutissant au Quai de la Sauvenière.

On louera de préférence, à un petit ménage.  
S'adresser audit n° 2, depuis deux, jusqu'à 4 heures de relevée. 1281

INSTITUT

DU

BEAUREGARD,

FAUBOURG ST-GILLES, N° 486, A LIÈGE.

EXTRAIT DU PROSPECTUS.

En fondant cet établissement, mon but est d'être utile aux jeunes gens qui se destinent à l'industrie ou au commerce. Mon entreprise est difficile; le poids des engagements que je contracte envers les personnes qui m'honoreront de leur confiance est immense, je le sais; mais je compte, pour l'entier accomplissement de mes devoirs, sur le dévouement de mes estimables collègues; et pour l'avenir de mon établissement, j'ose attendre quelque bien de l'extrême indulgence avec laquelle on applaudit à mes faibles efforts, depuis quinze ans que je vis au milieu de la jeunesse.

ENSEIGNEMENT.

L'enseignement comprend deux degrés : le cours inférieur et le cours supérieur.

Le cours INFÉRIEUR a pour objet de donner aux jeunes gens les connaissances que la société exige de tout homme bien élevé, à quelque état qu'il se voue.

Le cours SUPÉRIEUR est destiné à les préparer à une carrière pratique.

PLAN D'ÉTUDES. — COURS INFÉRIEUR :

1<sup>o</sup> La Doctrine Chrétienne. 2<sup>o</sup> Les différents genres d'Écriture. 3<sup>o</sup> La Langue et la Littérature Française. 4<sup>o</sup> L'art de lire à haute voix. 5<sup>o</sup> La Mythologie. 6<sup>o</sup> L'Histoire Ancienne et celle du Moyen-Âge. 7<sup>o</sup> La Géographie Ancienne et la Moderne. 8<sup>o</sup> L'Arithmétique, l'Algèbre et la Géométrie. 9<sup>o</sup> la Langue Allemande et l'Anglaise.

COURS SUPÉRIEUR. — Première année.

1<sup>o</sup> L'Histoire Moderne. 2<sup>o</sup> L'Économie politique. 3<sup>o</sup> L'As-tronomie populaire. 4<sup>o</sup> Les Éléments de l'Histoire Naturelle. 5<sup>o</sup> La Physique, la Chimie et le Dessin Linéaire appliqués aux arts industriels.

Seconde année. — ÉTUDES COMMERCIALES.

1<sup>o</sup> La Géographie et l'Arithmétique Commerciales. 2<sup>o</sup> La Tenue des Livres en parties simples et doubles. 3<sup>o</sup> Les opérations de change et les arbitrages. 4<sup>o</sup> Les usages du commerce. 5<sup>o</sup> La correspondance et la jurisprudence commerciales

CONDITIONS.

Les élèves internes demi-pensionnaires ou externes, sont admis à l'âge de 8 ans jusqu'à quinze. Ils doivent être munis d'un certificat de bonne conduite, s'ils ont fréquenté un autre établissement.

La pension est, pour les élèves du cours inférieur, 600 frs.

pour les élèves du cours supérieur, 800 frs.

La demi-pension, pour les élèves du cours inférieur, 300 frs.

pour les élèves du cours supérieur, 400 frs.

Les élèves externes du cours inférieur paient par an 100 frs.

Ceux du cours supérieur 200 frs.

Les élèves internes n'ont absolument aucune communication avec les demi-pensionnaires et les externes.

L'ouverture des classes est fixée au 9 octobre.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. l'abbé J. J. PETERS, directeur de l'Institut.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAMBINON.

avis pour surenchérir

D'UN 20<sup>e</sup> DU PRIX.

JUSQU'INCLUS LE 23 SEPTEMBRE 1858.

Une Belle Propriété

Composée D'UNE MAISON à deux étages, écuries, grange, étables, remise et autres dépendances avec environ DIX BONIERS DE JARDIN, verger, pré et terre, le tout formant un ensemble, situé près de l'église et au centre du village de Beaufays, adjugée au prix de 7250 francs, outre le service d'une rente de 150 florins Brabant-Liège.

Cette propriété qui conviendrait parfaitement pour une maison de campagne, est dans une situation très agréable et jouit des plus beaux points de vue; elle abonde en mines de fer dont l'extraction serait très facile et le transport avantageux, surtout qu'elle n'est éloignée que de deux lieues de Liège, et abouit presque à la grande route de Spa.

S'adresser en l'étude dudit notaire LAMBINON, sis place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège. 1256

LE 4 OCTOBRE 1858, 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères,

d'une belle maison,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DE LA RÉGENCE, N° 737.

S'adresser pour les conditions de la vente à M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1204

## BIENS-FONDS, AU HAUT-PRÉ, COMMUNE DE LIÈGE, A SURENCHÉRIR.

1er., 2me. et 5me. lots. — 15 verg. gr. 16 pet. de jardin, verger et terre, adjugés ensemble pour fr. 5.400  
 4me. lot. — 2 verg. gr. de terre, id. 500  
 5me. lot. — 4 verg. gr. id., id. 700  
 6me. lot. — 4 verg. gr. 14 pet. id. 700  
 7me. lot. — 2 verg. gr. 10 pet. id. 550  
 8me. lot. — 2 ver. gr. 10 pet. de verger, 500  
 9me. lot. — 2 verg. gr. 9 pet. id. 500  
 10me. lot. — 5 verg. gr. 9 pet. de jardin, 800  
 11me. lot. — 2 verg. gr. 10 pet. id. 500  
 12me. lot. — 5 verg. gr. id. 700

La surenchère sera d'un 20me. sur les trois premiers lots et d'un 10me. sur les autres.

S'adresser, jusqu'inclus le 21 septembre 1858, au notaire PARMENTIER, place du Théâtre à Liège. 1249

Le PREMIER OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée,  
IL SERA PROCÉDÉ

PAR M<sup>e</sup> **BOULANGER**, NOTAIRE A LIÈGE,  
en son étude rue Hors-Château, N° 448,  
A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE  
**BONNE MAISON**,  
portant le N° 154, avec cour et dépendances, située sur la  
Chaussée, commune d'Ans, près de Liège.  
On peut prendre dès-à-présent connaissance des titres de  
propriété et des conditions de la vente en l'étude susdite.  
1226

**Vente**  
**D'UNE MAISON**,  
SISE A ANS.  
LUNDI 17 Septembre 1858, à 5 heures de relevée,  
M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège, procédera, en la demeure  
de M. MATRIGE, à la Barrière d'Ans,  
A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AUX ENCHÈRES,  
**d'une maison**,  
SISE SUR LA CHAUSSÉE D'ANS, N° 15,  
tenant d'un côté à M. Detige et d'autre à Mme. Anten.  
S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire,  
rue Sœurs de Hasque, n° 281, et à M. DANTHINNES, à Ans,  
n° 271.

## VENTE D'IMMEUBLES.

Le MARDI 18 SEPTEMBRE 1858, à dix heures du matin,  
en la maison communale à Dalhem, à la requête de la famille  
WUIDAR,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT  
**les Immeubles** SUIVANS ;

- SAVOIR :
- 1° Une MAISON, grange, étables, jardin, prairie et dépendances tenant ensemble, au lieu dit la Bassetrée, mesurant 22 ares 87 centiares.
  - 2° 19 ares 60 centiares de prairie au même endroit, tenant à la ruelle du maréchal.
  - 3° 26 ares 15 centiares idem la près, tenant à la même ruelle.
  - 4° Une grange avec 54 ares 87 centiares de prairie, au même lieu, tenant à Collin.
  - 5° 54 ares 87 cent. de terre à la Croix de Schophem, tenant à M. Bernimolin.
  - 6° 18 ares 75 cent. idem au même endroit tenant à M. Delfosse.
  - 7° 17 ares 45 cent., idem sur l'Ipe, tenant à la V<sup>e</sup> Lacroix.
  - 8° 17 ares 45 cent., idem Derrière les Prés, tenant à M. Fabry.
  - 9° 29 ares 20 cent., idem en Beck, tenant à M. Bastin.
- Le tout situé commune de Warsage.
- 10° 45 ares 58 cent., idem au sentier de la Bombaye, commune du même nom, tenant au notaire Flechet.
  - 11° 59 ares 25 cent. idem même commune, tenant à la ruelle de Regge.
  - 12° 50 ares 51 cent. idem dans la commune de Neufchâteau, tenant au chemin du Longfossé.
- S'adresser en l'étude du notaire FLECHET à Warsage, pour connaître les conditions. 1225

## A VENDRE ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT deux belles et grandes MAISONS,

Sises à Liège, nouvelle rue du Collège, vis-à-vis le pont de la Boverie.  
 Ces deux maisons sont contiguës ; elles ont chacune un rez-de-chaussée, une cour et trois étages, non compris les greniers ; sous le rez-de-chaussée se trouvent des offices servant de cuisine, lavoir et caves.  
 Elles sont bâties avec élégance et solidité, et parfaitement bien distribuées.  
 La plus grande de ces deux maisons convient principalement à un rentier ; le rez-de-chaussée et le premier étage se composent de plusieurs beaux salons, fraîchement décorés, avec très-belles cheminées en marbre ; chaque étage supérieur est composé de quatre belles chambres, aussi avec cheminées en marbre.  
 La seconde maison convient principalement à un négociant ; elle se compose, au rez-de-chaussée, d'une boutique et d'un salon, et de deux chambres à chaque étage ; les cheminées sont en marbre. Cette maison a deux portes d'entrée, l'une communiquant à la boutique, l'autre servant de dégagement à l'intérieur.  
 Ces deux maisons sont à voir tous les jours.  
 S'adresser, pour connaître les titres et conditions, au notaire MOXHON, rue Hors-Château, à Liège.

## LIBRAIRIE DE RIGA. CHEFS-D'ŒUVRE CONTEMPORAINS.

### LES HISTORIENS MODERNES 15 VOL. IN-8°.

Prix : 45 francs pour les souscripteurs (5 fr. le volume) et 4 fr. le volume pour les non-souscripteurs.  
 Cette collection se compose des ouvrages suivants :  
 L'EUROPE AU MOYEN-ÂGE, par HALLAM, 4<sup>e</sup> édition, 4 vol. in-8°.  
 HISTOIRE DE CROMWELL, par M. VILLEMAM, de l'Académie française, 5<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-8°.  
 LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par Augustin THIERRY, de l'Institut royal de France, 8<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-8°.  
 HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS, par le même, 8<sup>e</sup> édit., 5 vol. in-8°, ornés de 4 belles cartes.  
 CORRESPONDANCE D'ORIENT, 1850-1851, par M. MICHAUD, de l'Académie française, et M. POUJOLAT, 4<sup>e</sup> édit., 5 vol. in-8°.  
 HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis 1789 jusqu'en 1814, par M. F. A. MIGNET, de l'Académie française. Seule édition augmentée de l'Histoire de la Restauration jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe I<sup>er</sup>, par M. Emile DE BONNECHOSE, 1 fort. vol. in-8°. Cette édition est aussi la seule qui soit renfermée en 1 vol. in-8°.  
 La première livraison est en vente ; elle se compose du tome 1<sup>er</sup> de l'Europe au Moyen-Âge et de l'Histoire de la Révolution française.  
 Il paraîtra 2 à 5 volumes par mois, et la collection sera complète en décembre 1858. — On ne paie rien d'avance.

### BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION.

Cette collection est composée des ouvrages des meilleurs écrivains français et étrangers. Elle traite les matières suivantes : Instruction générale, Religion, Morale, Lecture, Ecriture, Grammaire, Géographie, Arithmétique, Géométrie, Mécanique, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Rhétorique, Histoire, Littérature, Voyages, Livres d'Education à l'usage de l'Enfance et de la Jeunesse.  
 La Bibliothèque d'instruction forme 56 volumes par an ; il paraît 5 volumes tous les mois. — On peut souscrire pour trois mois. Le prix est de 5 fr. pour 9 volumes brochés, et de 6 fr. pour 9 volumes cartonnés.  
 Chaque volume se vend séparément : broché, 70 centimes ; cartonné, 80 centimes.  
 La première livraison est en VENTE et se compose des ouvrages suivants :  
 LA MYTHOLOGIE DE LA JEUNESSE, par M. DE PONGERVILLE, de l'Académie française, 1 vol. in-18, orné de figures.  
 CONTES AUX JEUNES NATURALISTES, par M<sup>lle</sup> TREMADEURE, 2 vol. in-18, ornés de 4 figures.

On souscrit chez RIGA, imprimeur-libraire, éditeur, rue Royale ; chez J. DESOER, libraire et chez PALANTE.

SOUVENIRS D'UN ENFANT DU PEUPLE, par Michel MASSON, 2 vol. in-18. Prix : 75 centimes le volume.  
 AMPUTATION DANS LA CONTIGUITÉ DES MEMBRES, par le docteur Ch. PHILLIPS, 1 vol. in-8°, orné de seize planches représentant les articulations des membres. Prix : 6 francs. 4090

LE PREMIER OCTOBRE 1858, à dix heures du matin,  
IL SERA PROCÉDÉ,  
Par maître BOULANGER, notaire à la résidence de Liège,  
en son étude, rue Hors-Château, n° 56 ci-devant n° 448,  
A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES  
**IMMEUBLES.**  
DONT LA DÉSIGNATION SUIT,  
Et qui sont libres de toutes charges. SAVOIR :  
PREMIER LOT.  
UNE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue de  
vant l'église St.-Antoine, portant actuellement le n° 22.

DEUXIÈME LOT.  
UNE MAISON composée de plusieurs pièces, dont une  
partie avec grand jardin, entouré de mur, était occupée en  
maison de campagne, et l'autre partie également avec grand  
jardin est à louage, par un particulier, dont le bail, doit cesser  
le premier mars prochain, et encore une pièce de terre  
au bout du jardin, par laquelle on communique à la meuse  
et aux belles prairies dites de Marexhe, procurant le coup  
d'œil et la promenade la plus agréable.  
 Lequel immeuble est situé en Hayeneux, commune de  
Herstal, à une portée de fusil de la promenade du quai Saint-  
Léonard.  
 Il pourrait être rendu entier et à très peu de frais en  
une bonne et suffisante maison de campagne, même pour  
une personne à équipage, y ayant une porte charrière au che-  
min.  
 On peut dès à présent prendre connaissance des titres de  
propriété, en l'étude dudit notaire. 1283

## BOURSES.

PARIS, LE 13 SEPTEMBRE.

Trois p. c. . . . .	80 00	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	102 50	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	109 15	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	—	Dette active. . . . .	20 5/8
Obl. la vil. de Par. . . . .	1170	Id. passive. . . . .	4 1/4
Emprunt belge. . . . .	—	Emp. rom. . . . .	101 5/4
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	99 70
Banque de Belgiq. . . . .	1445	Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Mignéliste. . . . .	—

LONDRES, LE 12 SEPTEMBRE.

5 % consolidés. . . . .	94 1/2	Différées. . . . .	7 7/8
Belge. 1852, c. . . . .	105	Passives. . . . .	4 1/4
Hol. Dette active. . . . .	54	Russie. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	25	Bésil. . . . .	84
Id. 5 p. c. . . . .	25	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	—
Esp. Emp. 1854. . . . .	19 1/2		

AMSTERDAM, LE 13 SEPTEMBRE.

HOLL. Dette activ. . . . .	401 5/4	Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 1/4	POLOGNE L. fl. 500 . . . . .	118 5/4
Différée. . . . .	15 1/6	Prse. L. de Rd. 50 . . . . .	117 5/4
Billet de change. . . . .	24 5/16	ESPAGNE E. Ard. . . . .	18 1/2
Obl. synd. d'am . . . . .	95 7/10	Dito grd. . . . .	—
» 3 1/2. . . . .	79 1/2	Dette diff. 1850. . . . .	8 1/8
S. de C. des P.-B. . . . .	168 4/7	» nouv. . . . .	—
» nouvelle. . . . .	—	» passive. . . . .	4 9/16
Russie. Hope et Co . . . . .	105 5/8	Autr. Métall. 5. . . . .	405 5/8
» 1829, 5. . . . .	105 7/8	Brés. Obl. à Lond. . . . .	82
Inser. au gr. livre . . . . .	69 1/2		

ANVERS, LE 14 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl. . . . .	116 1/2	A
» Det. diff. . . . .	49	P NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 1/2	P
Empr. de 48 mill. . . . .	101 7/8	» Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 1/4	P
Id. de 30 mill. . . . .	91 5/4	A Cert. à A. 1854. . . . .	100 1/8	A
HOLL. Dette activ. . . . .	—			
Rente rembours. . . . .	—			
AUTRICHE. Métalli. . . . .	406 5/8			
Lots de fl. 100. . . . .	511			
» fl. 250. . . . .	457			
» fl. 500. . . . .	785			
Polog. Lots fl. 500. . . . .	117 à 117 1/2			
Brés. Em. L. 1854. . . . .	81			
Dette passiv. 1854. . . . .	—			
» Différée. . . . .	5 5/4			
DANEMARC. E. Notl. . . . .	95			
Dito à L. . . . .	75			

BRUXELLES, LE 14 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2 . . . . .	54 1/2	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	101 7/8 et	P Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	» Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 30 mill. . . . .	91 5/8	» Mutualité. . . . .	116 7/8
Id. de 37 mill. . . . .	75 5/4	» S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	97	» Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	828	» Act. Réunies. . . . .	100
Emp. de Paris. . . . .	1750	» Borinage. . . . .	400
S. de Comm. de c. . . . .	150	» Hououx. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	140 1/4	A Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	111	» Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	125	» Luxembourg. . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	101	P Civile. . . . .	150
Idem. . . . .	—	» Herve. . . . .	100 et
Flenu. . . . .	190	» Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	» Ch. de B. M. et B. . . . .	—
» . . . . .	—	P Asphalt. . . . .	—
» . . . . .	122 1/2	» . . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	126 1/2	A Holl. Dette active. . . . .	55 1/2
Levant du Flenu. . . . .	—	» Losrenten inscrip. . . . .	100
Ongrée. . . . .	—	» Autriche. Métalli. . . . .	106 1/2
Sars-Longscham. . . . .	190	A Naples. C. Falcon. . . . .	95 1/4
Chemin de Fer. . . . .	94	P Espagne. Ardoin. . . . .	18 1/4
Vennes. . . . .	—	» Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	» Prime un mois. . . . .	—
Chatelineau. . . . .	150	P Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	120	» Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	118	P Passives. . . . .	—
Verrerie de Charl. . . . .	—	» Brésil. E. de Roth. . . . .	81
L'Espérance. . . . .	—	» Rome. E. de 1854. . . . .	101 1/4

VIENNE, LE 6 SEPTEMBRE.  
 Métalliques, 107 5/8. — Actions de la Banque, 1444.  
 Imprimerie de J.-Bte NOSENT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.